

Troisième rencontre sur la dimension humaine
de la sécurité maritime
23 octobre 2009 – Salon Itech’mer – Lorient

*« Quels remèdes contre le bruit
à bord des navires de pêche ? »*

SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Globalement, des niveaux sonores trop élevés à bord des navires de pêche récents ou plus âgés quelle que soit leur taille.

Facteur aggravant qui peut intervenir dans la réalisation d'un ATM : couverture signaux d'alerte, perturbation du sommeil et augmentation de la fatigue.

Facteur à l'origine de surdités professionnelles.

REGLEMENTATION – I

Situation en partie liée au manque d'incitation d'ordre réglementaire dans le domaine des pêches.

Jusqu'à une époque récente, les deux seuls textes existants étaient :

-la réglementation concernant la sécurité des navires –
Article 214-2-18 : obligation assez floue,

-la résolution OMI A468 (XII) – 1981 : seuils précis ; navires
> 1600 Tx ; exclusion des navires de pêche.

REGLEMENTATION – 2

Situation de « vide » réglementaire qui a changé depuis la directive bruit 2003/10/CE du 06 février 2003.

Impose des seuils assez bas...

Mentionne explicitement le « *personnel embarqué sur les navires de mer* ».

REGLEMENTATION – 3

Ses dispositions, transcrites dans le droit français par décret 2006-1044 du 23 août 2006, sont applicables à la pêche...

... à partir du 14 février 2011...

... c'est à dire dans 1 an et demi.

ENJEUX DE PREVENTION

Convergence entre :

D'une part, conséquences avérées sur la santé et la sécurité des marins pêcheurs, et

D'autre part, évolution sensible de la réglementation

Fait de la réduction des niveaux sonores à bord des navires de pêche un enjeu en matière de prévention des risques professionnels pour les années à venir.